DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Mali | Affaires sur passeport

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE voyageur :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date de retour, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa, disponible en document à télécharger ci-joint :** Dûment rempli, daté et signé. Toutes les rubriques sont à remplir obligatoirement, sauf indication contraire sur le formulaire. Pour l'adresse d'hébergement, indiquez au moins celle de la première nuit.

☑ **2 Photos d'identité identiques et récentes aux normes NF :** En original et en couleur, à tromboner au formulaire.

☑ **1 Copie d'un justificatif d'hébergement :**

1 lettre d'invitation par un résident local + 1 copie de sa pièce d'identité (+ si il s'agit d'un résident non-malien, la copie de la page d'identité de son passeport et de son permis de résidence).

Actuellement et jusqu'à nouvel ordre, les réservations d'hôtel ne sont plus acceptées.

☑ **1 copie des vols :** aller-retour

☑ **1 Lettre de mission de la société basée en France :** signée et tamponnée, indiquant les coordonnées complètes de l'organisme partenaire au Mali, ainsi que le motif et les dates du séjour.